




Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20111212-17827-DE-1-1_0
Date de signature : 13/12/11
Date de réception : mardi 13 décembre 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRASMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2011.1309

Séance publique du

12 décembre 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : MARCHÉ DE MAINTENANCE ET FOURNITURE DES EXTINCTEURS, ROBINETS D'INCENDIE ARMES, EXUTOIRES DE DESENFUMAGE ET EQUIPEMENTS ANNEXES (2 LOTS) - SIGNATURE DU MARCHÉ

Le 12/12/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 6 décembre 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Dahbia DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jacques AGOPIAN à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mme Odile BONTHOUX à Mme Catherine SILVESTRE, M. Héliot BRAMI à M. Francis TAULAN, M. Jean CHORRO à M. Stéphane PAOLI, Mme Martine FENESTRAZ à M. Alexandre GALLESE, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à M. Eric CHEVALIER, Mme Reine MERGER à Mme Charlotte BENON

Excusés sans pouvoir :

Mme Danièle BRUNET, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Arlette OLLIVIER, M. Jules SUSINI

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



01.17

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 12/12/11

RAPPORTEUR : M. Maurice CHAZEAU

CO-RAPPORTEUR(S) : Mme Reine MERGER

Politique Publique : GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MARCHÉ DE MAINTENANCE ET FOURNITURE DES EXTINCTEURS, ROBINETS D'INCENDIE ARMÉS, EXUTOIRES DE DESENFUMAGE ET EQUIPEMENTS ANNEXES (2 LOTS) - SIGNATURE DU MARCHÉ - Décision du Conseil

Mes chers collègues,

La Ville d'Aix en Provence a décidé de mettre en œuvre une procédure pour renouveler les précédents marchés, destinés à assurer les prestations de maintenance des extincteurs mobiles et robinets d'incendie armés, des exutoires de désenfumage et des équipements annexes situés dans les bâtiments appartenant à la Ville ainsi que le remplacement des appareils en fin de vie ou défectueux.

A cet effet, une consultation d'appel d'offres ouvert a été lancée en vertu des dispositions des articles 33 alinéa 3^o alinéa et 57 à 59 du code des marchés publics, ayant pour objet la passation de marchés afférents aux prestations susvisées, décomposés selon deux lots :

- Lot n°1 : Maintenance et fourniture des extincteurs, des robinets d'incendie armés et des équipements annexes
- Lot n°2 : Maintenance des exutoires de désenfumage et des équipements annexes

Chacun des deux lots correspond à un marché public à bons de commande, passé en application de l'article 77 du code des marchés publics et compris entre les seuils ci-dessous déterminés en valeur pour chaque période annuelle du marché :

Pour le lot n°1 :

- Montant minimum : 25 000,00 € HT

- Montant maximum : 100 000,00 € HT

Pour le lot n°2 :

- Montant minimum : 5 000,00€ HT
- Montant maximum : 30 000,00 € HT

Le marché doit être conclu, respectivement pour chacun des lots, pour une durée initiale d'un an à compter du 1^{er} janvier 2012. Il peut être renouvelé par période successive d'un an à raison de trois reconductions maximum sans que la durée totale du marché puisse excéder le 31 décembre 2015.

Un avis d'appel public à la concurrence n°2011-38 a été adressé à la presse le 18/07/2011.

Les publications ont eu lieu aux dates suivantes :

- BOAMP..... le 22/07/2011
- JOUE..... le 20/07/2011
- Les Nouvelles Publicationsle 22/07/2011
- Le Courrier d'Aix..... le 23/07/2011
- Sites mairie.....le 18/07/2011

Cette consultation a fait l'objet de dématérialisation, les candidats pouvant retirer le dossier par voie électronique sur le site Achatpublic.com ou sur le site Internet de la Ville.

La date limite de réception des plis a été fixée au **19 septembre 2011 à 12 h 00**.

Les critères retenus pour le jugement des offres ont été définis de la manière suivante :

- **Prix: 60 %**
- **Valeur technique: 40 %**

Les plis ont été ouverts le 19 septembre 2011.

Trois candidats pour le lot n°1 et deux candidats pour le lot n°2 ont déposé une offre avant la date limite de réception des offres.

L'estimation du marché établie par le service se monte pour chaque période annuelle, à une somme de 56 655,00 € HT pour le lot n°1 et de 5 382,00 € HT pour le lot n°2.

La Commission d'Appel d'Offres dans sa séance du 13 octobre 2011 a décidé de retenir respectivement :

- Pour le lot n°1 : l'offre de la société CHRONOFEU qui est apparue la plus économiquement avantageuse, s'étant classée en première position tant pour le critère prix que pour le critère valeur technique, avec une offre d'un montant de 29 248,79 € HT dans son détail quantitatif estimatif
- Pour le lot n°2 : l'offre de la société CHRONOFEU, qui était la seule régulière sur les deux présentées, ce à des conditions économiques et techniques jugées très intéressantes pour la Ville

En conséquence, il vous est demandé, Mes chers collègues, de bien vouloir :

AUTORISER Madame le Député Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer les marchés ci-dessous ainsi que leur reconduction le cas échéant et tout autre document se rapportant à cette affaire, respectivement :

- Pour le lot n°1 relatif à la maintenance et fourniture des extincteurs, des robinets d'incendie armés et des équipements annexes avec la société CHRONOFEU
- Pour le lot n°2 relatif à la maintenance des exutoires de désenfumage et des équipements annexes avec la société CHRONOFEU

**2011.1309 - MARCHE DE MAINTENANCE ET FOURNITURE DES EXTINCTEURS,
ROBINETS D'INCENDIE ARMES, EXUTOIRES DE DESENFUMAGE ET EQUIPEMENTS
ANNEXES (2 LOTS) - SIGNATURE DU MARCHE**

Présents et représentés	: 51
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 51
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 13 décembre 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**